

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-12-8-9

Séance du vendredi 7 novembre 2008

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
SUBVENTION A DES ACTIVITES PERI OU EXTRASCOLAIRES  
EN HOCHDEUTSCH ORGANISEES  
PAR L'ASSOCIATION KIDDY A FESSENHEIM  
ANNEE SCOLAIRE 2008-2009  
Seconde liste**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2008/1-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention de 300 € à l'Association Kiddy 14 rue du Panorama à Zimmersheim au titre de l'activité de bricolage en allemand prévue à Fessenheim en 2008/2009
- que cette aide sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28, programme E058.

LE PRESIDENT

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions